

# InfoLettre de l'ASPPAR

## Bulletin spécial

### Promenades de Condom (Gers)

#### Éditorial

Le dossier des Promenades étant un dossier complexe, nous avons dû engager plusieurs actions en justice. Chacune suit son cours mais vous pouvez avoir quelques difficultés à vous y retrouver... surtout si vous n'avez pas trop l'habitude. Pour vous aider à suivre à un moment crucial de la procédure et pour que nous puissions agir avec efficacité, nous avons décidé de vous transmettre les différents documents en notre possession.

Vous allez donc, dans la semaine qui vient, recevoir une série de bulletins. Il y aura aussi un tableau pour vous aider à situer l'affaire dans le temps puisque le temps d'un tribunal est différent de notre temps.

Tous les commentaires, toutes les questions sont les bienvenues.

Vous en souhaitant bonne réception...  
Cordialement,  
Chantal Fauché

#### Sommaire

1. Les trois différents types de mémoires
2. Le vote du Conseil Municipal du 17 mai 2017
3. Le recours préalable du 17 juillet et le refus de la commune de Condom

#### Les trois différents types de mémoires

Dans notre cas, il y a d'abord le mémoire rédigé par notre cabinet d'avocats, puis il y a le mémoire en défense (la commune se défend) et il y a le mémoire en réplique (c'est nous qui répliquons au mémoire en défense de la commune de Condom).

#### Le vote du Conseil Municipal du 17 mai 2017

Ce vote porte sur le « *concours de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics des allées de Gaulle : désignation du lauréat* »

#### Le recours préalable du 17 juillet 2017 et le refus de la commune de Condom

L'ASPPAR après réflexion, engage le 17 juillet 2017 un recours préalable... aussi appelé "recours amiable"... dans lequel nous demandons à la commune le retrait de la délibération du 17 mai.

La commune de Condom refuse par courrier du 03 octobre 2017.

#### Promenades de Condom...

#### NON au réaménagement proposé

mais

#### OUI à une rénovation à l'identique.